

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 17	le 18	hausse	baisse
3% an	67.45	67.45		
4 1/2 au compt.	95.20	96.00	80	

Pour toute la chronique locale : J. Rebourg.

La Télégraphie privée.

La convention résultant de la conférence internationale qui vient de se tenir à Paris nécessite quelques modifications dans les lois qui régissent en France la télégraphie privée.

La plus importante de ces modifications, destinées à faire entrer la télégraphie dans une voie nouvelle, se trouve en opposition avec la loi du 3 juillet 1861.

Elle concède au public le droit de rédiger les dépêches privées en chiffres ou en lettres secrètes.

Pour ceux qui profiteront de ce nouveau mode de correspondance, la dépêche simple rédigée en chiffres sera donc, sans subir une taxe spéciale, contenir un texte plus étendu et plus complet.

L'usage du chiffre donnera en outre une garantie du secret des dépêches, secret jusqu'ici impossible.

Déjà, depuis plusieurs années, dit la Patrie, quelques administrations étrangères emploient avec succès un mode de correspondance dont l'expérience démontre chaque jour l'utilité.

Ainsi, par exemple, c'est au moyen de quelques groupes de chiffres que les observatoires météorologiques d'Angleterre dressent périodiquement, à l'office de Londres, leurs séries compliquées d'observations. D'autre part, le commerce fait en Suisse un fréquent usage de la correspondance chiffrée, et il n'est pas douteux, dès qu'elle sera adoptée partout, c'est-à-dire à dater du 1^{er} janvier 1866, époque de la mise en vigueur de la convention de Paris, qu'elle ne prenne en France et en Europe un rapide développement.

Une seconde innovation nécessite également la révision de quelques autres articles des lois françaises.

Certaines dépêches, par leur nature ou leur importance, exigent que l'expéditeur soit promptement informé de la remise à domicile de sa dépêche et soit assuré que dans le cours de transmissions successives et quelque fois nombreuses il ne s'est introduit aucune erreur.

Jusqu'ici, cette double information ne s'obtenait qu'en demandant un collationnement et un accusé de réception, mode compliqué et coûteux auquel, d'ailleurs, recourait rarement le public.

Moyennant une taxe spéciale, désormais on pourra recommander les dépêches comme on recommande les lettres.

En recommandant son télégramme, l'expéditeur saura d'une manière certaine, précise, et pour ainsi dire officielle, entre les mains de quelle personne ce télégramme aura été remis et il connaîtra promptement si sa dépêche a rempli le but qu'il s'en proposait.

Les administrations télégraphiques de l'Europe ont également reconnu l'utilité des facilités nouvelles au public pour assurer la remise des télégrammes dont le destinataire n'a pas une résidence fixe, soit qu'il voyage, soit qu'il habite alternativement différentes localités.

Les conditions de la dépêche à faire suivre telles qu'elles ont été déterminées par la conférence exigent encore une modification dans la loi du 21 juillet 1856.

Enfin, la législation française présente une lacune pour l'établissement des timbres-dépêches, adoptés déjà avec succès par quelques nations voisines, et qui simplifient et améliorent le service en faisant disparaître les lenteurs de l'expédition et l'encombrement des stations télégraphiques.

On écrit de Londres que le nouvel évêque de Westminster, le docteur Manning, doit partir cette semaine pour Rome où il sera sacré évêque et recevra le pallium des mains du Souverain-Pontife.

La Patrie annonce que le bey de Tunis vient, comme l'empereur du Maroc, de décider l'envoi à Alger d'une ambassade chargée de complimenter l'Empereur Napoléon. Les membres de cette ambassade devront s'embarquer sur la frégate à vapeur l'Eldorado, mise à leur disposition par le gouvernement français.

Le prince Couza qui était arrivé à Jassy le 1^{er} mai, est reparti le 5 pour Bucharest. Le prince venait d'adopter solennellement un jeune enfant qu'il avait recueilli depuis plusieurs années dans sa famille. L'évêque de Jassy, métropolitain de la Moldavie a procédé à la cérémonie de l'adoption et a donné à l'enfant les noms d'Alexandre-Jean. Celui-ci prendra le rang de prince dans les solennités officielles. La princesse Couza s'est rendue dans son château de Ronginossa, avec le nouveau prince.

On annonce la prochaine arrivée en France du prince Couza. S. A. se rendra, dit-on, à Vichy, pour y rétablir sa santé.

On a annoncé que l'histoire de Jules-César serait traduite en arabe. Ce serait Abd-el-Kader lui-même qui se chargerait de cette traduction. L'ex-émir possède à fond la langue française.

M. Ernest Picard fait démentir le bruit qu'il ait écrit une comédie. L'accomplissement de ses devoirs de député et d'avocat, ne lui laisse pas, dit-il, le temps de se consacrer à l'art dramatique.

On assure que M. Cousin, qui a refusé, il y a quelques années, un siège au Sénat, serait assez disposé dans ce moment à aller reprendre au Luxembourg le fauteuil

de pair de France qu'il y a occupé naguère. Il aurait été très sensible à la pensée flatteuse qu'a eue l'autorité de donner son nom à l'une des rues nouvelles percées aux environs de la Sorbonne. Un homme d'esprit, ancien collègue de M. Cousin dans les conseils de Louis-Philippe, a dit à ce sujet : « Il faut encore mieux se rattacher au gouvernement par une rue que par une place. »

D'après une lettre du Mexique, le maréchal Bazaine serait sur le point d'épouser Mlle La Perle, fille d'un ancien haut dignitaire du pays.

Le général Cialdini vient de passer quelques jours à Paris. On y annonce aussi l'arrivée prochaine du général Turr, accompagné de sa jeune femme, sœur de Mme Rutazzi.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 17 mai 1865.

Le Corps législatif a tenu hier un comité secret pour la discussion sommaire de plusieurs projets de loi. Dans le nombre figure celui relatif aux chemins de fer d'intérêt local. On dit que de nombreuses objections sont élevées, notamment pour ce qui regarde le concours de l'Etat dans la construction des nouvelles voies de transport. Un grand nombre de députés voudraient que l'intervention de l'Etat fut plus clairement définie, ainsi que le chiffre de la subvention empruntée au budget.

Dans la salle des conférences, on prétend que le projet de loi relatif aux Conseils généraux et municipaux devra être renvoyé à la session prochaine. Suivant une autre version, le chapitre relatif aux assemblées départementales serait seul ajourné; on s'occuperait dès à présent de l'extension des attributions municipales.

A ce propos, nous dirons que l'amendement ayant pour objet la publicité des séances, ne paraît pas devoir être admis par le Corps législatif.

Le rapport additionnel de la loi des Chèques a été déposé hier par M. Darimon. Il a été distribué dans la soirée et sera probablement discuté jeudi.

Le rapport sur le budget de 1866 sera distribué demain au Corps législatif. C'est un volume in-quarto de 800 pages.

La discussion ne commencera pas avant le 27 ou le 28 du courant.

Le Corps législatif s'est réuni aujourd'hui en comité secret pour la discussion sommaire du projet de loi relatif aux travaux publics. On a procédé ensuite dans les bureaux à la nomination des commissaires. Un certain nombre d'amendements sont proposés.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Impératrice-regente.

Les correspondances d'Ajaccio font connaître que le prince Napoléon a dû prononcer le 16 mai, un discours politique à l'occasion de l'inauguration des statues napoléoniennes. Comme il n'existe pas de télégraphe entre la Corse et la France, le document dont il s'agit ne parviendra probablement à Paris que demain ou après demain.

On faisait ce matin de grands préparatifs dans les appartements du pavillon de Marsan des Tuileries, comme lorsqu'il y vient demeurer d'illustres personnages.

Il est question de la formation d'une grande compagnie industrielle, sous le titre de : *Compagnie générale du crédit algérien*. Cette compagnie relierait autour d'elle, comme autant de satellites, toutes les grandes sociétés africaines de dessèchement, de culture du coton, d'exploitations de chènes lièges, de mines, etc. Trois de nos meilleures maisons seraient à la tête de cette compagnie et deux de leurs chefs la dirigeraient. Avec de pareils éléments, si la société se réalise, l'Afrique verra bientôt se modifier ses destinées.

On écrit de Londres que le nouvel évêque de Westminster, le docteur Manning, doit partir cette semaine pour Rome où il sera sacré évêque et recevra le pallium des mains du Souverain-Pontife.

La Patrie annonce que le bey de Tunis vient, comme l'empereur du Maroc, de décider l'envoi à Alger d'une ambassade chargée de complimenter l'Empereur Napoléon. Les membres de cette ambassade devront s'embarquer sur la frégate à vapeur l'Eldorado, mise à leur disposition par le gouvernement français.

Le prince Couza qui était arrivé à Jassy le 1^{er} mai, est reparti le 5 pour Bucharest. Le prince venait d'adopter solennellement un jeune enfant qu'il avait recueilli depuis plusieurs années dans sa famille. L'évêque de Jassy, métropolitain de la Moldavie a procédé à la cérémonie de l'adoption et a donné à l'enfant les noms d'Alexandre-Jean. Celui-ci prendra le rang de prince dans les solennités officielles. La princesse Couza s'est rendue dans son château de Ronginossa, avec le nouveau prince.

On annonce la prochaine arrivée en France du prince Couza. S. A. se rendra, dit-on, à Vichy, pour y rétablir sa santé.

On a annoncé que l'histoire de Jules-César serait traduite en arabe. Ce serait Abd-el-Kader lui-même qui se chargerait de cette traduction. L'ex-émir possède à fond la langue française.

M. Ernest Picard fait démentir le bruit qu'il ait écrit une comédie. L'accomplissement de ses devoirs de député et d'avocat, ne lui laisse pas, dit-il, le temps de se consacrer à l'art dramatique.

On assure que M. Cousin, qui a refusé, il y a quelques années, un siège au Sénat, serait assez disposé dans ce moment à aller reprendre au Luxembourg le fauteuil

de pair de France qu'il y a occupé naguère. Il aurait été très sensible à la pensée flatteuse qu'a eue l'autorité de donner son nom à l'une des rues nouvelles percées aux environs de la Sorbonne. Un homme d'esprit, ancien collègue de M. Cousin dans les conseils de Louis-Philippe, a dit à ce sujet : « Il faut encore mieux se rattacher au gouvernement par une rue que par une place. »

D'après une lettre du Mexique, le maréchal Bazaine serait sur le point d'épouser Mlle La Perle, fille d'un ancien haut dignitaire du pays.

Le général Cialdini vient de passer quelques jours à Paris. On y annonce aussi l'arrivée prochaine du général Turr, accompagné de sa jeune femme, sœur de Mme Rutazzi.

On lit dans la France, sous la signature de M. Garnier :

« Il n'y a pas seulement dans les fêtes de Florence un magnifique hommage rendu à l'un des cinq ou six génies qui occupent les sommets de l'esprit humain. Dante, c'est le passé de l'Italie dans ce qu'il a eu de plus agité et de plus éclatant; Dante, c'est le poète catholique par excellence, l'Homère du moyen-âge, révisé de l'immortel écrivain d'une poésie sans égale les dogmes les plus profonds du christianisme. En inaugurant le monument élevé à Dante, au moment de sa renaissance politique, l'Italie prouve qu'elle n'entend répudier ni ses souvenirs ni son catholicisme. »

Pour tous les correspondances : J. REBOUX

COMPTE-RENDU du rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Chemins de fer du sud de l'Autriche, de la Lombardie et de l'Italie centrale.

La Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Autriche, de la Lombardie et de l'Italie centrale a eu aujourd'hui, 16 mai, l'assemblée de ses actionnaires.

En tant qu'assemblée ordinaire, il lui a été rendu compte des résultats de l'exercice de 1864, de l'avancement des travaux, des dépenses faites et de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 1864.

Il en résulte que sur un total de 3,062 kilomètres, 2,645 sont en état d'exploitation et 417 en voie de construction.

Les ressources réalisées par la Compagnie au 31 décembre 1864 s'élevaient, en totalité, à 776,038,449 fr. 53 cent. dont 375,000,000 en actions et le reste en obligations.

Les produits bruts de l'exploitation se sont élevés en 1864 à 63,549,215 fr. et à un produit net de 39,871,096 fr. 83 c.

Ce produit, joint à une partie des réserves précédemment faites, a permis à la Compagnie de distribuer à ses actionnaires une somme de 40 fr. par action sur lesquels 20 fr. ont déjà été payés en novembre 1864 et le surplus est payable à partir du 17 mai présent mois.

L'intérêt de la séance s'est principalement concentré sur les communications faites à l'assemblée, en temps qu'assemblée extraordinaire. — Il a, en effet, été donné connaissance du traité passé entre la Compagnie et le Gouvernement italien pour le rachat des chemins de l'Etat s'élevant à 851 kilomètres dont 687 appartenant à l'Etat et 164 kilomètres exploités par lui pour compte de compagnies diverses. — Cet achat a été fait au prix de 208 millions payables en quatre années sans intérêt, et avec une garantie par l'Etat d'un produit brut de 28 millions. — L'Etat s'engageant à parfaire la différence dans le cas où ce chiffre ne serait pas atteint. — La mise en état et les additions au réseau sont évaluées à 26,500,000 compensées par l'exemption d'intérêt du prix principal de 200,000,000.

Il a été rendu compte dans le plus grand détail, des conditions auxquelles devra s'effectuer au mois de janvier 1867, la séparation en deux compagnies pour l'exploitation des deux réseaux. Les deux sociétés resteraient solidaires pour l'émission des obligations nécessaires pour achever leur œuvre. Quant à celles émises elles resteraient uniformes et seraient garanties à la fois par les produits des deux réseaux et par les deux gouvernements pour la part qui incombait à chacun.

Les deux réseaux seraient en exploitation entière, l'un, le réseau italien, dès cette année, l'autre à partir de 1868.

Pour satisfaire aux engagements envers le Gouvernement italien à raison du rachat de son réseau, il a été décidé qu'il serait fait une émission immédiate de 400,000 obligations, lesquelles seraient réservées par préférence aux actionnaires de la Compagnie qui souscriraient dans les quatre premiers jours de la souscription. — Ces obligations seront émises au taux de 245 fr. avec la jouissance à partir du 1^{er} janvier 1865 et payables 50 fr. en souscription, 50 fr. le 1^{er} juillet et le surplus, soit 145 fr. sera payable du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 1865, à la volonté du souscripteur qui devra tenir compte à la Compagnie de l'intérêt à 5 0/0 sur ces 145 fr. depuis le 1^{er} juillet jusqu'au jour du versement.

Les obligations seront identiquement les mêmes que celles des dernières émissions. Il a été annoncé à l'assemblée que cette souscription était ouverte dès à présent et pendant huit jours à Vienne et à Turin au siège de la Société, et à Londres, Paris et Francfort chez MM. de Rothschild.

Les propositions soumises à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité.

3310-10,345

FAITS DIVERS

— On écrit de Paris :

« Je ne sais si vous avez entendu parler des démolitions assez graves que M. Billault, alors ministre de l'intérieur, avait eu avec un avocat du nom de Sandon. »

« Je ne puis, vous comprenez, vous donner aucun détail sur cette affaire, sachez seulement que M. Sandon fut enfermé comme fou dans une maison de santé. »

« Il en est sorti depuis la mort de M. Billault, et son premier soin a été d'intenter un procès en dommages-intérêts à ceux qui l'avaient fait enfermer, ainsi qu'à son directeur de la maison de santé. »

« Afin de prouver qu'il n'est pas fou, M. Sandon a plaidé lui-même sa cause ces jours-ci devant le tribunal de première instance de la Seine et il a été aussi calme aussi raisonnable, aussi grave qu'un recteur suivi des quatre facultés. »

« Il avait réservé pour la fin de sa plaidoirie une déclaration qui a produit sur l'auditoire une sensation profonde. « J'ai été victime d'une erreur, a-t-il dit. En assignant devant vous les gens qui ont commis cette erreur, mon but n'était pas d'obtenir de l'argent, mais de prouver que j'ai toute ma raison. J'espère y avoir réussi je suis content. » Et il s'est déstabilisé de sa demande aux applaudissements de ses confrères qui étaient venus en foule pour l'entendre. »

— Nous savons que, sous peu, dit le Journal de Naples, aura lieu l'immersion d'un fil télégraphique sous-marin destiné à relier la Sicile à l'Algérie. Les deux points de jonction seront Marsala et Biseria. L'Algérie sera mise ainsi en communication directe avec le continent européen.

— Vingt naufrages ont été enregistrés à Londres, la semaine dernière, ce qui fait un total de 802 pour la présente année.

— Des essais faits à Ardon, dans le Valais (Suisse) ont constaté la possibilité de convertir l'antracite au moyen d'un procédé qui est encore le secret de son inventeur, en une substance brûlant aussi bien que la houille. Cette invention, susceptible d'une infinité d'applications diverses, est destinée, entre autres, à réduire considérablement les frais du combustible des locomotives.

— Un correspondant de New-York dit que parmi les papiers de M. Lincoln, il a été trouvé un paquet de lettres échangées de son propre main : *Lettres relatives à son assassinat*. Un certain nombre contenaient des menaces; les autres le prévenaient de se tenir sur ses gardes.

— Le jour des funérailles de M. Lincoln à Washington, le télégraphe de cette ville à New-York a plus transmis de mots que ne l'a jamais fait ligne télégraphique. On a calculé que 75,000 mots ont été adressés aux journaux de New-York. Sur ce nombre, le Herald en a reçu 17,625 de ses divers correspondants sans compter 7,656 de la presse associée, ce qui donne un total de 25,281 pour ce journal seulement. Sauf 5,000 mots, tous les autres ont été télégraphiés après sept heures du soir, et tout était terminé à une heure vingt minutes du matin, ce qui fait 30,000 mots à l'heure.

— On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes que nous empruntons à une lettre arrivée de l'Algérie à Strasbourg et qui mentionne le jugement porté sur les chasseurs à pied par les Aïed-Salah qui sont venus les attaquer au cap Aokas :

« Ce qui nous a forcés à fuir, disent les Kabyles, ce sont les balles de ces soldats maudits, habillés de noir; partout elles nous atteignaient, dans la plaine, dans la montagne et la rivière, et toujours elles semblaient tomber du ciel (effet de la trajectoire). Nous avons cru que le Prophète lui-même tirait sur nous : que l'enfer les engoulât ! »

— Voici le curieux menu de la table impériale dans un banquet qui vient d'être offert à l'Empereur en Algérie :

Poitage de torques du Boudouaou.

Relais : Porc épici garni de rognons d'antilopes. Quartiers de gazelle de l'Ouargla. Filets de carcassons de l'Oued-Malcouf.

Entrées : Salmis de poules de Carthage. Côtelettes d'antilopes.

Rôtis : L'autruche de l'Oglat-Nadja. Jambons de sangliers.

Entremets : Seignettes du Hamamah. Œufs d'autruche à la coque. Gelée de grenade à la Staouéli.

Pâtisseries arabes : Onidex, macarons, serakborachs, oribias.

— Plusieurs journaux du Midi annoncent qu'on va construire à Toulon un navire cuirassé à éperon, qui ne portera pas un canon et combattra par son seul poids et par sa vitesse.

— On assure que ce bâtiment s'appellera le *Choc*, et qu'il remplacera sur les chantiers le *Taureau*, qui sera prochainement mis à l'eau.

— Le *Courrier du Gers* rapporte un affreux accident qui a eu lieu à Samatan. Un enfant de trois ans et demi, Dilham Emile, avait pris le fusil de son père par le bout des canons, et le trainait dans le corridor de la maison, lorsque le chien s'étant accroché contre le mur, le coup

partit et l'enfant reçut la décharge derrière la tête. Il tomba foudroyé.

— L'empereur du Maroc a des projets à lui pour introduire les découvertes modernes dans ses Etats, qui, du reste, montrent fort récalcitrants. Mais les clameurs du parti fanatique, il a quelques mois, commencent à se faire d'une ligne télégraphique qui doit aller de Fez à Toluca, et elle existait déjà sur une étendue de 10 kilomètres, quand, malgré le décret impérial qui punissait ce fait de la peine de mort, les habitants du village de Maborony s'insurgèrent et détruisaient les fils électriques.

Le village a été immédiatement combré et dix individus ont été décapités, et leurs têtes placées sur les poteaux qui soutiennent les fils. Il paraît, et nous le croyons sans peine, que le fait a produit une vive impression dans le pays.

BULLETIN FINANCIER.

Paris 17 mai. — Des offres très nombreuses ont lieu dès le début sur toutes les valeurs, qui ouvrent pour la plupart à des cours inférieurs à ceux de la clôture d'hier.

Les consolidés Anglais viennent en baisse de 1/8 à 89 1/4 à 3/8, par suite, dit-on, de bruits inévitables apportés par le paquebot de New-York.

Les cours se relèvent un peu vers le milieu de la Bourse, mais pour fléchir de nouveau ensuite.

Des transactions fort actives ont eu lieu sur le crédit agricole qui reste à 775 après avoir monté de 765 à 800. La rente a fait 67,65 au plus haut et finit à 67,50 son cours le plus bas. L'emprunt Mexicain s'est tenu de 49 1/4 à 49 3/4. L'italien a fléchi de 66 à 65,75. Le Mobilier a débuté à 775 pour fléchir à 757,50 et rester à 763,75. L'Espagnol a varié de 517,50 à 514,25. L'Orléans reste à 830, le Nord à 1065, l'Etat à 514,25, le Lyon à 895, le Midi à 506,25, l'Autrichien à 437,50, le Lombard à 541,25, le Saragosse à 346,25 et le Nord d'Espagne à 255. Les transatlantiques sont à 472,50.

Cours moyens 3 0/0 67 52 1/2 à 1/2 - 95,90. Banque de France, 3,697 50. Crédit foncier, 1,280.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Éditeurs : MM. FIRMIN-DIDOT frères et fils
36, rue Jacob, à Paris.

Un abonnement à la *Mode illustrée* (12 fr. par an pour Paris, 14 fr. franco pour les départements), loin d'être une dépense, est en réalité une notable économie, reconnue et pratiquée par toutes les personnes intelligentes. Pour 12 fr. par an, on reçoit 52 numéros et 12 planches de patrons, à l'aide desquels on peut exécuter soi-même tous les vêtements de femmes et d'enfants : travaux au crochet, tricot, filet, tapisserie, broderie, ouvrages de fantaisie, tout ce que trouve retracé, expliqué dans la *Mode illustrée* avec la plus scrupuleuse exactitude.

A l'encontre des nombreuses publications qui ont adopté la triste mission d'éveiller chez les jeunes personnes le goût funeste du luxe et l'amour immodéré de la dépense, la *Mode illustrée* s'est vouée à la propagation des idées saines et des sentiments raisonnables; aussi de jour en jour voit-elle se multiplier les vives adhésions des maris, des pères, des mères de famille, en un mot de tout ce qui constitue le vrai foyer domestique que ce journal apprend à aimer.

Quant à la partie littéraire, il est difficile de combattre avec plus d'esprit et de raison les travers de notre siècle, on reconnaît, à la plume intelligente de sa rédactrice, que le journal a surtout été fondé dans un but de moralisation pour la société en général et pour la famille en particulier. C'est dans ce bon esprit qu'a été rédigé le *Legs*, nouvelle de Mme EMMELINE RAYMOND, qui commence à paraître avec le numéro 14 de la *Mode illustrée*.

A dater du 1^{er} avril, la *Mode illustrée* a publié les nouveaux modèles de chapeaux, robes, mantelets, vestes, lingerie, etc. enfin tous les objets que la saison d'été comporte, accompagnés de très belles gravures noires ou colorées, selon l'édition qu'on choisira.

Les patrons illustrés, annexe de la *Mode illustrée*, se composent de 14 grandes feuilles et offrent plus de 100 patrons d'une rigoureuse exactitude.

L'abonnement aux patrons illustrés, réservé aux abonnés de la *Mode illustrée*, seulement, est de 4 fr. par an.

L'administration de la *Mode illustrée*, 36 rue Jacob, à Paris, envoie gratis et franco un numéro quelconque à toute personne qui fait la demande par lettre affranchie.

On peut aussi à titre d'essai s'abonner à la *Mode illustrée*, que pour trois mois, au prix minimum de 4 fr. pour Paris, 4 fr. 50 pour les départements, et pour ce prix on recevra treize numéros de la *Mode illustrée*, accompagnés de trois patrons ordinaires et de trois feuilles de patrons illustrés.

Envoyer le prix, soit en timbres-postes, soit en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Co, rue Jacob, 36, à Paris.

On s'abonne aussi à Roubaix chez J. REBOUX, libraire, Grande-rue, 56.

AVIS

Vente au prix de facture D'UN GRAND CHOIX DE

PAPIERS PEINTS

fins, mi-fins et ordinaires, chênes, Agathes et marbres.